



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

En vertu de la Loi 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, la municipalité de Saint-Gervais confirme qu'elle n'a aucun poste au sein de l'organisation, qui exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 5^e jour d'avril 2023.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut l'AVIS, ci-haut en en affichant deux copies, au bureau Municipal et sur le site internet www.saint-gervais.ca, entre huit heures et seize heures, le 5^e jour d'avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour d'avril 2023.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

